

## **DOSSIER DE CANDIDATURE : PASS'PERMIS 2025**

**A déposer complété et signé, à l'accueil de l'Hôtel de ville**

**Avant le Vendredi 21 mars 2025 à 17h**

Au sein de la commune de Fourmies, les questions liées à l'accès à l'emploi, la formation, l'autonomie ont toutes un dénominateur commun : **la mobilité**.

En effet, la mobilité conditionne désormais l'accès au travail, au logement, à l'éducation, aux loisirs, mais aussi la possibilité de faire ses courses ou de se soigner. Elle est devenue incontournable pour s'intégrer, entretenir et développer une sociabilité.

Pour se faire, la commune de Fourmies développe le dispositif du PASS'PERMIS, qui permet le financement du permis de conduire en échange de la réalisation de plusieurs actions de bénévolat à dimension sociale, solidaire, culturelle ou sportive au sein de la collectivité.

1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge des Travaux,  
Politique de la Ville et Événementiel  
Vice-président de la CCSA

Maxence SIMPERE

NOM : .....

Prénom : .....

NOM Marital : .....

ADRESSE : ..... 59610 FOURMIES

N° Téléphone : \_./\_./\_./\_./\_./

Adresse Mail : .....

Date et lieu de naissance : .....

**Situation familiale :**

- Célibataire
- En couple

Nombre d'enfant(s) et âge(s) : .....

**Situation sociale :**

**Conditions de logement :**

- Autonome
- En foyer
- Au domicile des parents
- Autre : .....

**Ressources (indiquer les montants mensuels) :**

- Personnelles (salaires, pension, etc...) : .....
- Prestations familiales : .....
- Revenus du conjoint : .....
- Autres : .....

**Situation scolaire ou professionnelle :**

- Scolarisé
- Apprenti
- En formation professionnelle

Etablissement fréquenté : .....

- Inscrit à l'Ecole de la Deuxième Chance
- Inscrit en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)
- Inscrit en Service Civique
- Salarié, depuis : .....

⇒ Type de contrat :

- CDD
- CDI
- Intérim

- Demandeur d'emploi depuis le : .....
- N° de demandeur d'emploi : ..... Indemnisation :  oui  non
- Bénéficiaire du RSA
- Sans Emploi
- Autre : .....





Dans quel domaine souhaiteriez-vous mettre à profit vos heures de bénévolat (Animation, services Techniques, Événementiel, etc ...) ?

.....

.....

.....

.....

Informations complémentaires que vous souhaitez donner :

.....

.....

**Documents à joindre obligatoirement**

- Charte de la bourse au permis, signée**

Les photocopies des pièces suivantes (selon situation) :

- Curriculum Vitae**
- 1 photo d'identité**
- Pièce d'identité**
- Dernière quittance de loyer (ou attestation d'hébergement)**
- 3 derniers bulletins de salaires**
- Justificatif de toutes ressources (y compris celles des parents si le candidats est encore à leur charge)**
- Avis d'imposition**
- Attestation France Travail**

Date de Dépôt du dossier :

Signature du demandeur \*

\*Le demandeur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des obligations liées à la candidature pour obtenir la bourse au permis.

**N.B. : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ETUDIÉ**

# BOURSE AU PERMIS CHARTRE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

**(à rendre signée avec le dossier de candidature)**

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

La présente charte fixe les conditions de fonctionnement de la bourse au permis et les obligations du candidat à la bourse.

## **Article 1**

Le candidat devra obligatoirement être domicilié à Fourmies et être âgé de 18 à 30 ans.

## **Article 2**

Le bénéficiaire de la bourse devra s'inscrire obligatoirement dans une des auto-écoles partenaires du dispositif (liste ci-dessous) afin de suivre la formation de base au permis de conduire, qui intègre les prestations suivantes : les frais de constitution de dossier, les fournitures pédagogiques, les cours de code, une présentation à l'examen du code, 21 heures de conduite, une présentation à l'examen de conduite.

## **Article 3**

Les auto-écoles partenaires du dispositif sont :

- Auto-Ecole A.E.A, 46 rue Jean Jaurès à Fourmies
- Auto-Ecole FOURMIES PERMIS, 7 rue Emile Zola à Fourmies
- Auto-Ecole MAXI PERMIS, 37, rue Cousin Corbier à Fourmies
- Auto-Ecole Benjamin MARIEZ, 17, rue Léo-Lagrange à Fourmies

## **Article 4**

La bourse correspondant au montant de la formation de base sera versée directement par la Ville à l'auto-école choisie par le candidat.

Toutes prestations supplémentaires seront à la charge du bénéficiaire.

### **Article 5**

En contrepartie de la bourse, le bénéficiaire effectuera un travail d'intérêt collectif sous forme de bénévolat d'une durée de 70 heures au sein des services municipaux et signera à cet effet une convention.

Les heures de bénévolat qui pourront être divisées en plusieurs périodes distinctes et non consécutives devront être effectuées avant l'inscription auprès de l'auto-école.

### **Article 6**

Le bénéficiaire de la bourse s'engage à mettre en œuvre tous les moyens en sa possession pour sa réussite au permis de conduire. Il s'engage notamment à suivre assidument les cours théoriques et pratiques inclus dans la formation de base.

### **Article 7**

Le bénéficiaire de la bourse est informé que s'il n'est pas présenté à l'examen pratique du permis de conduire dans l'année suivant son inscription, la bourse sera annulée de plein droit sans que la commune n'ait à accomplir aucune formalité. Les frais engagés auprès de l'auto-école seront dans ce cas à la charge du candidat.

**Je soussigné(e), ....., m'engage à respecter l'ensemble des dispositions de la présente charte en cas d'obtention de la bourse au permis.**

**Je choisis de m'inscrire auprès de l'auto-école .....**

Fait à Fourmies, le .....

Signature